



MES ÉTIQUETTES SONT-ELLES CONFORMES À LA RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR ? (1 jour)

OBJECTIFS

Connaître la réglementation d'étiquetage des produits agro-alimentaires. Élaborer des étiquettes conformes à la réglementation en vigueur.

PROGRAMME

Lundi 26 février

Connaître la réglementation en matière d'étiquetage des produits alimentaires.

Les obligations générales de la production alimentaire et de l'information.

Les nouveautés apportées par le règlement INCO 1169/2011 et les dates de mise en application.

Les règles et les mentions d'étiquetage obligatoires, les mentions communes actuellement et détail de la détermination et/ou de la mise en place.

La mise en place de l'étiquetage au sein de l'établissement.

Processus de l'étiquetage.

- Etudes de cas : quelles améliorations apporter sur la base des emballages et étiquettes apportés par les participants.



Lundi 26 février 2018



à Auch (Gers - 32)

Intervenant : Guillaume ANDRE, formateur agroalimentaire au CFPPA de Florac.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle et étude de cas concrets.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Mes étiquettes sont-elles conformes à la réglementation en vigueur ?

DATES : Lundi 26 février 2018.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- | | |
|--|--|
| ☐ Chef d'exploitation | ☐ Cotisant(e) solidaire |
| ☐ Salarié(e) | ☐ Porteur de projet |
| ☐ Autre, précisez : | |

☐ J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 22 janvier** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

MES ÉTIQUETTES SONT-ELLES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ?

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7 heures.

Public : Agriculteurs et porteurs de projet souhaitant commercialiser leurs produits.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 26 février au Conseil départemental - la Chartreuse - salle n°1 : 81 Route de Pessan 32000 Auch. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.